



Amiens, 22 janvier 2019

Communiqué de presse

La Somme en vigilance orange neige-verglas Mesures de prudence



Météo France a maintenu le département de la Somme en vigilance orange neige-verglas pour la journée du mercredi 23 janvier 2019 jusqu'à 10h00.

Un certain nombre de mesures ont été prises par les autorités gestionnaires :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du mercredi 23 janvier les transports interurbains et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional.

- Le Conseil départemental a suspendu pour la journée du mercredi 23 janvier les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du département de la Somme.

- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris un arrêté, applicable jusqu'au mercredi 23 janvier à 12h00 de réduction de la vitesse des véhicules à moteur, limitée à :

- 110 km/h sur les portions d'autoroute normalement limitées à 130 km/h
- 90 km/h sur les portions d'autoroute et routes nationales normalement limitées à 110 km/h (la vitesse des poids lourds dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes est limitée à 80 km/h)

Les manœuvres de dépassement sont interdites pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur ces mêmes axes

- La préfète de la Somme a pris un arrêté applicable sur la RN 25, du mardi 22 janvier à 20h00 jusqu'au mercredi 23 janvier à 12h00, d'interdiction de dépassement pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et pour les transports de matières dangereuses de plus de 3,5 tonnes et de réduction de la vitesse à 80 km/h pour tous les véhicules pour les portions de la RN 25 normalement limitées à 90 km/h.